

constituaient un empiètement dans le domaine provincial.

Il est très intéressant de voir ce qui est dit dans une petite brochure intitulée «Quatre années d'action pour le Canada et les Canadiens» publiée par le parti tory. J'ignore s'ils en ont publié une version française...

**L'hon. M. Flynn:** Il y en a une.

**L'hon. M. Pickersgill:** ...S'il en existe une, cela révèle une effronterie plus grande encore parce que, après avoir déjà dit que ces programmes conjoints étaient un empiètement sur les droits provinciaux, ils se vantent maintenant d'en avoir plus que doublé le montant en quatre ans. Ainsi donc, si les libéraux empiétaient dans le domaine provincial...

**L'hon. M. Flynn:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. L'honorable député de Bonavista-Twillingate est allé réellement un peu loin. Comme je l'ai dit antérieurement à l'honorable député de Lévis, je ne vois pas d'objection à parler de toutes ces questions que soulève l'honorable député. Toutefois, il va très loin et je pense qu'il devrait s'en tenir aux questions que nous avons abordées.

**L'hon. M. Chevrier:** Il vous répond.

**L'hon. M. Flynn:** Je veux bien éclaircir toute ambiguïté que l'honorable député peut découvrir dans ce que j'ai dit. Toutefois, s'il continue comme il l'a fait jusqu'ici, j'estime que le débat ne se terminera jamais. Non seulement parlerons-nous des programmes conjoints, mais nous aborderons les prévisions de dépenses de tous les autres ministères. Là-dessus, je suis d'accord avec l'honorable député de Vancouver-Est.

**L'hon. M. Pickersgill:** A propos du rappel au Règlement, monsieur le président, qu'il me soit permis de dire que je m'en tiens uniquement aux questions que le ministre a abordées. Je cherche tout simplement à savoir quelle est la politique du gouvernement à l'égard de ces programmes conjoints. J'ai dû éliminer tout ce que le ministre a inventé en répartissant les programmes conjoints en trois catégories. L'une d'entre elles n'existe pas du tout; une autre est d'une application très limitée, tandis que la dernière, celle que nous étudions, est la seule à s'appliquer véritablement.

Je suis certain que le ministre n'oserait pas prétendre que le gouvernement fédéral pourrait aller fonder des écoles techniques dans n'importe quelle province, car ce serait un véritable empiètement sur la juridiction provinciale.

**L'hon. M. Flynn:** Je n'ai pas dit cela.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je ne dis pas que le ministre l'a affirmé.

**L'hon. M. Flynn:** Vous embrouillez toute la question.

[L'hon. M. Pickersgill.]

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député a plus que tout autre embrouillé la question, mais son brouillamini n'est rien en comparaison de celui de l'honorable député de Roberval; pourtant personne ne s'est levé de notre côté pour soulever des objections ou restreindre le débat. C'est uniquement lorsqu'un membre de l'opposition prend la parole qu'on se plaît à multiplier les rappels au Règlement...

**Une voix:** Pas du tout.

**L'hon. M. Pickersgill:** ...et surtout de la part du président à la retraite qui devrait prendre sa retraite pour vrai.

**L'hon. M. Flynn:** L'honorable député me permettrait-il une question? S'imaginerait-il ce que serait l'opposé de la clôture? C'est précisément ce qu'il fait.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député m'a posé une question pertinente, et si le président le permet, je parlerai bien volontiers durant 40 minutes de la clôture. J'en aurais long à dire là-dessus. Je sais que le président ne me le permettra pas; d'ailleurs je ne le suggère pas. Le ministre devrait cependant se rendre compte qu'il a quitté le fauteuil pour de bon et qu'il est maintenant ministre de la Couronne. Il a ses propres responsabilités qui sont très lourdes; qu'il laisse au président le soin d'assumer les siennes et ainsi nous pourrions avancer nos travaux.

Je me rends compte que le ministre, qui est loin d'être stupide—reconnaissons-le tout de suite—cherche à me faire perdre le fil. Je veux m'en tenir à la question, car je cherche à savoir si c'est la politique du gouvernement que le ministre a exposée ce matin. Chaque fois que j'essaie de la définir, le ministre rétorque que je n'y suis pas; il prend la parole et répète la même chose dans les mêmes termes. Je voudrais savoir si j'ai bien compris. Sauf erreur, le ministre a déclaré—d'après les notes que j'ai prises ce matin, avant le déjeuner—que ce n'est que si un gouvernement provincial estimait que la loi fédérale empiétait sur sa juridiction exclusive—je ne suis pas sûr de répéter exactement ses mots—que le gouvernement envisagerait une formule de compensation. Est-ce bien cela? Dans ce cas, c'est alors la politique du ministre des Finances, du premier ministre ainsi que de tous les autres membres du cabinet.

Jusqu'à ce que le présent gouvernement arrive au pouvoir, nous respectons le principe de la solidarité ministérielle découlant de la Constitution. Lorsqu'un ministre de la Couronne fait une déclaration à la Chambre, il parle au nom du gouvernement, ce qui fait supposer, par conséquent, que ceci est la position du gouvernement Diefenbaker. C'est à dessein que j'emploie ce mot, car les anciens termes ne sont plus très en faveur depuis